

- 28 novembre, rencontre Energies renouvelables avec le sous-préfet, la DDT et la DREAL, Maire.
Le Maire informe avoir pris la parole à cette réunion concernant le dernier projet en date sur les éoliennes qui « se rapprocheraient » de La Merville. Il a été convenu avec le maire de Griselles de se réunir et de proposer à Chevannes et possiblement d'autres communes puisque la concertation concerne toutes les communes dans un rayon de 6 km. Le conseil sera donc appelé officiellement à délibérer sur ce projet s'il arrivait à être proposé.
Concernant les éoliennes, M. Touze présente la pétition que les habitants de son hameau de La Merville ont majoritairement signée pour exprimer leur totale hostilité à ce projet d'installation à une distance trop proche des habitations.

Agenda

- 30 novembre, rendez-vous des territoires avec le conseil départemental à CEPOY, Maire.
- 30 novembre, conseil syndical du P.E.T.R., Ferrières, Maire.
- 30 novembre, réunion EPAGE vallée du BETZ, 15h00 à CHEVRY, a priori personne n'est disponible.
- 05 décembre, commission Jeunesse, Sport, Culture, Château-Renard, Maire.
- 06 décembre, commission environnement 3CBO, Maire.
- 06 décembre, conférence des maires 3CBO, Maire.
- 07 décembre, bilan congrès T.E.POS., P.E.T.R., Maire.
- 08 décembre, réunion Plan d'Aménagement de Développement Durable-Futur PLUiH, Maire.
- 10 décembre, 9h00 salle des fêtes de Chuelles, réunion avec la gendarmerie, Serge.
- 14 décembre, réunion syndicat Betz et Cléry 14h30 à Louzouer, Rolande.
- 15 décembre, conseil communautaire 3CBO, Saint-Hilaire les Andrésis, Maire.
- 15 décembre, rencontre avec le sénateur Hugues SAURY, Maire.

2023 Pour les travaux 2023 il faudra décider avant le 10 janvier, date butoir DETR-DSIL le 13 janvier et 15 janvier FAPO 1.

- Vendredi 6 janvier, vœux du conseil communautaire à St Germain des Prés, Maire.
- Samedi 07 janvier à 9h00, Commission travaux pour choix des travaux de l'année ou conseil spécial travaux.
- Vendredi 13 janvier à 19h00, Vœux de la municipalité aux habitants de la commune.
- Vendredi 27 janvier 2023, première séance du « cinéma dans mon village ». Voir 6.2.

Dossiers divers

Retraite J-C Brasi :

Le dossier est désormais clos et M. BRASI a perçu les rappels de sa pension à compter de juin 2022.
L'aide exceptionnelle octroyée par la commune a été remboursée via un titre de recette.

4 – Désignation par arrêté :

- Correspondant d'Incendie et Secours. M. BOUSSIN étant le seul candidat suite à proposition du Maire du 26 octobre. Présentation de l'arrêté désignant M. Serge BOUSSIN pour cette fonction.
Le Maire propose de travailler avec lui sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

5 - Délibérations à voter :

• Correspondant de défense.

Monsieur le Maire demande une candidature auprès des conseillers pour le poste de correspondant défense pour la commune.

Madame Rolande POITOU qui occupait cette fonction se propose de la poursuivre.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

• Médecine préventive.

Document envoyé aux conseillers. Explications de Mme Beauvalet.

Par délibération n° 07-2019 en date du 18 janvier 2019, la Mairie de Pers en Gâtinais a passé convention

avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET.

La présente convention vient à terme au 31 décembre 2022. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

• Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Document envoyé aux conseillers. Il faut retenir que le syndicat dessert 5 695 abonnés dont 129 à Pers en Gâtinais.

La consommation moyenne annuelle est 117,8 m3 par abonné.

Augmentation de 0,05 € HT au 01/01/2023, soit 1,25 € HT / m3 jusqu'à 9 999 m3. TVA à 5,5 %.

Les impayés 2021 représentent 20 971,03 €.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

• Service Public d'Assainissement Non Collectif. Document envoyé aux conseillers.

Le rapport fait état de 257 habitants, M le Maire demande à la secrétaire de donner le bon effectif à la 3CBO. 129 habitations référencées. 3 réhabilitations en 2021. Présentation des montants des redevances.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

- Rappel du rapport 2021 de la collecte des ordures ménagères envoyé aux conseillers.

- **Entretien de la commune et marché du ménage.**

En préambule, M. le Maire, souhaite faire un point d'étape sur l'entretien extérieur de la commune.

Après le départ à la retraite de notre agent technique, nous avons opté pour l'emploi d'un Auto-entrepreneur dès le mois de mai.

Le montant total lissé sur 6 mois représente 5 406 €, soit 901 €/mois sur 6 mois, hors août car congés.

Questionné par le Maire, le conseil trouve que le travail effectué est satisfaisant.

M. Boussin ajoute que certains points sont encore à affiner mais que nous sommes en bonne voie.

M. le Maire propose de délibérer pour le marché du ménage des locaux.

Nous avons 2 devis.

Le premier par une société d'Egreville, pour 25 € TTC de l'heure, dont 2 € TTC de transport.

Pour le second, le 14 novembre nous avons reçu une responsable de Gâtinais emploi.

Proposition d'employer une personne pour 2 passages mensuels pour nettoyer le secrétariat la salle du conseil, la cuisine et les sanitaires, pour 21,68 € TTC de l'heure, sans frais de transport.

Le nettoyage de la salle polyvalente sera effectué à la demande, avant location ou usage communal.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

- **Suppression du C.C.A.S.**

La gestion via GIP-RECIA ne prévoit pas le CCAS, il faudrait acheter une option.

Proposition d'intégrer le budget du C.C.A.S. dans le budget général communal du prochain budget.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS).

La suppression des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants doit être décidée par une délibération du conseil municipal et par une délibération du CCAS.

Afin d'assurer la lisibilité de l'action sociale au titre d'un exercice, la dissolution du budget du CCAS interviendra au 1er janvier qui suit la date des délibérations.

Le cas échéant, l'actif et le passif du CCAS sont repris dans les comptes de la commune.

Monsieur le Maire proposition d'intégrer le budget du CCAS dans le budget général communal du prochain budget.

Il intégrera en totalité les redevances pour les concessions du cimetière.

L'information sera donnée aux membres de cette commission qui n'est pas supprimée.

Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

Délibérations annulées.

- **Transfert de la taxe d'aménagement à l'E.P.C.I.**

Après contact ce matin du Maire avec le service juridique de la 3CBO, il s'avère que nous n'avons pas à délibérer car ce transfert ne concerne que les communes ayant une zone d'activité.

- **2° tranche d'enfouissement des réseaux de la rue de la Sainte Rose**

Nous devons décider dès maintenant de notre souhait d'effectuer ces travaux.

La répartition est toujours de 70% par le département et 30% pour la commune.

Le montant donné cet été faisait état d'un montant de 122 000 €, celui revu le 21 novembre est estimé à 124 000 €. La participation communale serait au maximum 37 200 €.

Comme pour la première tranche, il y a la nécessité de refaire l'éclairage public et que nous devons finaliser vers quelle aide nous pourrions faire appel.

Ce matin, réunion sur site avec Mme Campagne du département et M. Leloup de SOMELEC.

M. le Maire s'est inquiété de la traversée du pont du côté le plus large car il risque d'y avoir un souci avec la canalisation du pluvial.

Il a été demandé au département de voir ce sujet et que pour l'heure il ne serait pas fait de délibération.

Il sera envoyé une déclaration d'intention sous réserve de vérification du pluvial.

Cette position est suivie par les conseillers présents.

La décision définitive interviendra lors de la première réunion du conseil municipal tout début janvier.

6 – Commission loisirs :

6.1 Gestion de la période de Noël.

6.1.1 Jeunes.

Cadeau jusqu'au cm2. Chocolats jusqu'au collège.

Claire a proposé un bon d'achat chez Leclerc et la solution «jouets » est à étudier.

Date de distribution le jeudi 15 décembre au retour des cars scolaires, comme en 2020.

6.1.2 Anciens.

Le choix sera proposé entre colis ou repas avec lieu et date à décider.

Rolande propose un colis du « Pressoir » à Amilly avec 2 tarifs possibles, pour 1 personne ou pour 2 personnes.

Karine avait vu pour la boutique de Ferrières, nous demanderons la composition.

Une dernière discussion est engagée quant à l'âge pour bénéficier du colis ou du repas.
Une majorité se dégage pour conserver 65 ans.

M le Maire propose de conserver les tarifs de l'an dernier et d'offrir si possible avec cette enveloppe une place de cinéma dans notre salle, à valoir sur l'année 2023 en fonction de la programmation.

Claire a envoyé plusieurs propositions pour l'année 2023 comme Rencontre avec des pros, polar, rencontre avec un auteur de polar en janvier couplée avec la malle expo, etc.

Ceci sera développé plus complètement ultérieurement.

6.2 Manifestations 1^{er} trimestre 2023.

- Vœux de la municipalité, vendredi 13 janvier 2023 à 19h00.
- **Cinéma dans mon village**
Première séance le vendredi 27 janvier 2023.
Pour Pers, séances 27 Janvier, 31 mars, 26 mai, 29 septembre et 24 novembre.
Interruption en Juillet Août.
La séance enfants de 18h00 est à l'essai. Séance adultes «tout public » à 20h00.
Validation par le Maire le 25 novembre de l'achat d'une banderole pour 75 € TTC.
La commune de Rozoy avec qui nous sommes associés en fera de même, nous aurons ainsi alternativement 2 banderoles pour annoncer nos séances.

Films retenus pour le 27 janvier :

- Le Royaume des étoiles 18h00 pour le jeune public.
 - Une belle course à 20h00, pour tout public.
 - M le Maire propose que la municipalité offre une collation à l'issue de chaque séance pour fêter ce premier événement.
 - Tarifs (à préciser début janvier) – 4 € enfant – 6 € 50 plein tarif adulte – 5 € abonnés.
- Besoin d'aide d'une personne pour décharger le matériel et installation des chaises.
Patrick du Vox s'occupera de la billetterie.

7 - Dossiers en cours.

- **Période d'éclairage public**
Compte-tenu de la forte augmentation prévisible des tarifs de l'électricité il devient urgent de revoir les plages horaires. Modifications proposées : le matin, de 6h30 à 8h00. Le soir, de 16h45 à 21h00.
La demande sera faite à SOMELEC pour modification la semaine prochaine.
- **Location en hiver de la salle polyvalente - Délibération supplémentaire.**
Monsieur le Maire informe les conseillers que compte-tenu de l'augmentation des prix de l'électricité, il faut décider soit de stopper la location de la salle sur la période hivernale ou de mettre en place un tarif « hiver » du 1^{er} novembre au 30 avril. Un surcoût de 50 € est proposé pour la location du samedi ou du week-end, soit 200 € pour les habitants et 320 € pour les extérieurs. Ces modifications nécessiteront la mise à jour du règlement de location des salles avec référence à cette délibération.
Vote : 9 voix Pour 1 abstention 0 voix contre
- **Chemin 26** Après le balisage du chemin le 7 septembre, nouvel échange le 21 novembre avec le propriétaire. Compte-tenu de l'indivision entre propriétaires, le Maire lui a demandé que soit rédigé une autorisation d'usage du futur chemin en attendant la régularisation par un bornage et un acte notarié.
- **Parcelle A 503 - Délibération supplémentaire.**
Après contact avec la nouvelle tutelle de la propriétaire le 8 novembre, nous avons eu une proposition pour acheter la parcelle pour le montant de 300 €.
Après avis favorable, notre proposition sera envoyée pour transmission au juge des tutelles.
Vote : 10 voix Pour 0 abstention 0 voix contre
- **Parcelle A 200**
Après la réunion du 24 novembre, bilan de cette rencontre avec les propriétaires.
Présence du Maire, des adjoints, des Conseillers M. Touze, A Gauvin et M. Léthumier.
Les propriétaires riverains ont expliqué leurs raisons pour acquérir cette parcelle.
Déplacement sur site pour la visiter, constat terrain non plat et de nombreux trous que M. Boussin propose de remplir avec les excédents des travaux à venir, mare et rue de la Sainte Rose, à confirmer.
Plusieurs options sont abordées, vente ou non, partielle ou totale, montant à évaluer, qui devra prendre en compte les démarches entreprises par la mairie.
Le notaire sera contacté pour faire les choses dans les règles.
Reste à finaliser l'implantation exacte de la bâche, l'aire de stationnement des pompiers et son remplissage.
Une fois ces points décidés, nous devons avoir la validation du service prévision du SDIS 45.
Le premier devis reçu est trop élevé, nous sommes dans l'attente d'un second.

Nous devons aussi nous renseigner sur la possibilité d'aide de la préfecture via la D.E.T.R.
Pour le moment les avis sont partagés. Le conseil sera invité à se prononcer lorsque nous aurons validés les devis et décidé pour le remplissage de la citerne. *Voir point 3/ des orientations pour le budget 2023.*

- **Travaux en cours fin 2022**

- **Porte de sortie coté bar**

Après la dégradation lors d'une location, la pose d'une nouvelle barre antipanique avec poignée et serrure a été posée mercredi 16 novembre 2022.

Comme convenu avec le loueur, l'intégralité des frais sont à sa charge.

- **Mare de La Merville**

Rappel sur les travaux qui seront effectués en accord avec les recommandations du Conservatoire des Espaces Naturels du Val de Loire. Ils sont estimés à 4 jours et débuteront semaine 50 ou 51.

- **Huisseries, porte extérieure couloir bibliothèque, porte et fenêtre salle du conseil**

Une demande a été envoyée à l'entrepreneur le 26 novembre pour avoir une date de pose.

Subventions accordées D.E.T.R. (avec chauffages), 1 625 € et FAPO 3 (salle du conseil) 1660€.

Elles ne seront perçues qu'après la pose des 3 huisseries.

- **Orientations pour le budget 2023, travaux, acquisitions.**

Point sur les finances de la commune :

La gestion globale des finances de l'année se passe bien.

Le prévisionnel pour le poste carburant du tracteur a été respecté de malgré les augmentations.

La situation économique actuelle complexifie nos choix en matière de travaux pour 2023.

Les sociétés ne proposent plus que des devis garantis pour 1 mois au lieu de 3 mois.

Elles répercutent les augmentations des matériaux et les frais de carburant.

1/ Réfection de la rue des chemières, angle RD 146

Les travaux avec renforcement calcaire effectués en urgence l'été dernier pour pallier les dégâts fait par les bus scolaires ne sont pas satisfaisants. Le Maire souhaite que compte-tenu des travaux d'embellissement de la place, notre entrée du village soit refaite proprement.

Un devis pour refaire un enrobé a été demandé, il se monte à 10.000 € HT, qui pourront entrer dans la demande de subvention des « amendes de police » offrant une aide de 50% sur le HT.

2/Toitures « shingle » au niveau de la sortie « bar »

Une nouvelle fuite s'est déclarée début novembre. Attente d'un second devis pour déclarer à l'assurance.

Il faudra envisager la réfection de cette toiture, mais ceci devra aussi prendre en compte la toiture du bâtiment. Une commission travaux devra se réunir pour étudier ces dossiers début janvier.

3/ Défense incendie.

Les premiers travaux pour la pose d'une citerne souple concerneront le chemin de la canicherie.

Pour le moment nous avons 3 devis pour différentes prestations.

- terrassement seul qui s'élève à 3 780 € TTC.

- pose d'une prise d'eau pour 4 608,32 € TTC.

- ensemble des travaux terrassement et prise d'eau, 27 045,98 € TTC. Jugé beaucoup trop cher.

Concernant la réserve, le devis pour la citerne de 30 m3 de la société CITERNEO s'élève à

1 566, 68 € TTC, M le Maire propose de prendre l'option «déshepache » à 229,33 € TTC pour faciliter l'entretien.

La finalisation de ces travaux sera débattue lors du prochain conseil municipal début janvier 2023.

8 - **Questions diverses**

Annonce de diverses demandes de subventions, pas de suites données.

Fin de la séance à 21h27

Le secrétaire de séance


Laurent TOUZE

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER